



Licenciement abusif.. voici mon histoire

Par **b_hugo77**, le **23/12/2008** à **12:40**

Bonjour à tous

Voici l'histoire de ma femme qui vient de se faire licencier.

Ma femme est coiffeuse et travaille pour la meme patronne depuis 10 ans.

Elle est devenue manager de son salon actuel depuis 3ans. Elle entretenait des relations Mère/fille avec sa patronne qui lui a meme proposer de racheter le salon un mois avant son licenciement.

Donc tout se passais bien jusqu'a la. Départ en vacances (Mexique lol) et retour au travail le 8 decembre. Et la, elle lui annonce que pendant ses vacances, elle a effectué une réunion avec le reste de l'équipe, et que tout le monde s'est pleins d'elle. En effet, ils lui reprochent de suir trop de pression de sa part, qu'elle leur faisait parfois des reflexions désoligeantes devant les clientes, qu'elle parlait mal aux clientes, qu'elle fouillait dans laur portables, etc

Ce qui est assez curieux, c'est que toutes ces personnes qui l'accusent sont des amis intimes avec qui elle entretenait de très bonnes relations, partait en week end avec de temp en temp, et personne ne lui a jamais parlé de ça.

Elle lui reproche également que tous les anciens salariés qui sont partis l'ont fait de part sa faute. Or, tous ces employés entretiennent de très bonnes relations avec elle aujourd'hui.

La patronne se defend en lui disant que ce n'etait pas ce qu'elle voulait et que ça lui fend le coeur de mettre à la porte sa meilleur coiffeuse qui réalise un des meilleurs chiffres d'affaires de la région (ce qui est vrai).

L'entretien préalable a eu lieu le 18 décembre. Nous avons pris un avocat.

Actuellement, nous avons plus de 20 attestations de clients qui décrivent son comportement avec elles, ainsi qu'avec tous les employés. Nous avons également les attestations des anciens employés qui disent qu'ils n'ont jamais subi de pressions ni d'insultes. De plus, nous avons photos et sms prouvant qu'elles avait des relations très intimes avec les employés actuels.

J'aimerais savoir ce que cela vaut face aux attestations que va produire sa patronne (les attestations de tous les employés des prudhommes), sachant également qu'elle sait ce qu'elle fait étant donné qu'elle est, depuis des années, JUGE aux prudhommes!! ET OUI!!

Merci à tous pour vos réponses